

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 9 juin 1945

Le Conseil d'Etat

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Vernier en séance du 10 avril 1945 concernant la dénomination d'un nouveau chemin privé situé dans le lieu dit de "Valoubré" ;

vu le préavis favorable du Service des archives d'Etat en date du 23 mars 1945 ;

vu la correspondance échangée entre le Département et la commune de Vernier ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

sur préavis favorable du Département des travaux publics ;

ARRÊTÉ :

De donner le nom de :

"CHEMIN DE BLANDONNET"

au chemin privé sans issue débouchant sur la route de Meyrin situé dans la région de "Valoubré".

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 7 ex.
Intérieur 1 ex.
Boutier 1 ex.
Archives 1 ex.
Com. Vernier 1 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier :

J. Combal